



LA MINISTRE DE LA SANTE
ET DES SPORTS

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE L'OUTRE-MER ET
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Paris, le 04 MAI 2009

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Nous observons actuellement dans le monde la multiplication des cas de transmission interhumaine du virus de la grippe A (H1N1). Ceci a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à passer en phase d'alerte de niveau 5, amenant le gouvernement français à mettre en œuvre le plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Ce plan recommande de renforcer le dispositif de protection sanitaire et de mobiliser les pouvoirs publics afin de contenir une éventuelle apparition de l'épidémie sur le territoire national.

Notre pays est actuellement peu touché. Les cas de survenance de cette maladie sont limités. Les personnes affectées sont prises en charge médicalement et se rétablissent rapidement.

Il nous faut toutefois être vigilants face à une maladie dont la propagation n'est pas encore maîtrisée. L'OMS considère en effet que le risque de pandémie n'est pas écarté à ce stade.

C'est dans cet esprit qu'il nous est apparu important de vous informer, de même qu'une lettre a été adressée aux exécutifs des collectivités territoriales.

Le Premier ministre a décidé le 30 avril d'activer le centre interministériel de crise Beauvau. Ce centre assure de manière permanente, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et en liaison étroite avec le ministre de la Santé, la coordination des ministères.

L'ensemble des pouvoirs publics sont bien sûr concernés et peuvent relayer l'action du gouvernement auprès de nos concitoyens.

.../...

Les deux documents joints présentent les règles d'hygiène qu'il convient de respecter en vue de freiner le développement de cette vague de grippe. Ces éléments sont également présentés sur le site www.inpes.sante.fr.

Nous comptons sur vous pour relayer auprès de nos concitoyens ces conseils de bon sens, qui nous permettront collectivement de limiter l'impact de la maladie.

Si des foyers d'infection devaient apparaître dans notre pays, le Gouvernement serait amené à prendre des mesures plus lourdes prévues par le plan.

Vous trouverez sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr, toutes les informations utiles portant sur l'évolution de la situation et la réponse des pouvoirs publics. Ce site présente également des informations destinées au grand public, accessibles aussi par téléphone au 0825 302 302 (0,15 euro par minute depuis un poste fixe).

Au plan territorial, les préfets de zone assurent l'appui et la coordination de l'action conduite par les préfets dans chaque département. Ces derniers se tiennent à votre disposition pour toute information.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée. *et très cordiale*



Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Michèle ALLIOT-MARIE

GRIPPE A (H1N1)

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**

AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ETERNUER OU TOUSSER,**

PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELZ VOTRE MEDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ



GRIPPE A (H1N1)

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La grippe A (H1N1) est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A (H1N1) qui infecte habituellement les porcs.

C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine).

COMMENT SE PROPAGE CETTE GRIPPE ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la **toux**, les **éternuements** ou les **postillons** ;
- par **contact rapproché avec une personne infectée**, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par **contact avec des objets touchés et contaminés** par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur, ...).

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Les **symptômes** sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue** notamment, et **toux** ou **difficultés respiratoires**.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15.

COMMENT S'EN PROTÉGER ?

- **Lavez-vous régulièrement les mains** au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
 - **limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades** ;
 - **couvrez-vous la bouche et le nez** avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Et jetez votre mouchoir dans une poubelle.

QUAND ET PAR QUI SONT PRESCRITS LES ANTIVIRAUX ?

Des médicaments antiviraux (l'Oseltamivir (Tamiflu) et le Zanamivir (Relenza)) sont actuellement efficaces sur ce virus. Ils doivent être pris après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, sur prescription médicale.

EXISTE-T-IL UN VACCIN POUR SE PROTÉGER DE CETTE GRIPPE ?

Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. La mise à disposition de la souche de virus grippal nécessaire pour la fabrication du vaccin se fera sous la responsabilité de l'Organisation Mondiale de la Santé. Un délai prévu de plusieurs mois sera nécessaire pour qu'un vaccin soit disponible.

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

inpes
Institut national
de prévention et
de santé

